

19/09 SD

**CONVENTION SUR L'INTERDICTION DE L'EMPLOI,
DU STOCKAGE, DE LA PRODUCTION ET DU
TRANSFERT DES MINES ANTIPERSONNEL ET SUR
LEUR DESTRUCTION**

**COMITE PERMANENT SUR LA DESTRUCTION
DES STOCKS**

**DECLARATION DE LA DELEGATION DE LA
REPUBLIQUE DU CONGO A LA CINQUIEME
ASSEMBLEE DES ETATS PARTIES A LA
CONVENTION D'OTTAWA**

**BANGKOK
19 SEPTEMBRE 2003**

MONSIEUR LE PRESIDENT,

LA DELEGATION CONGOLAISE PRESENTE A LA CINQUIEME ASSEMBLEE DES ETATS PARTIES A TENU A PRENDRE LA PAROLE A CETTE ETAPE DE NOS TRAVAUX POUR DONNER QUELQUES PRECISIONS SUR LA DESTRUCTION DES MINES ANTIPERSONNEL QUI A EU LIEU AU CONGO BRAZZAVILLE LES 9 ET 13 SEPTEMBRE 2003.

DANS NOS RAPPORTS INITIAL ET ANNUEL 2002, NOUS AVONS ANNONCE QUE LE CONGO DETENAIT 5090 MINES ANTIPERSONNEL DONT 4718 SERAIENT DETRUITES ET 372 CONSERVEES POUR LES BESOINS DE FORMATION.

APRES LA CONFIRMATION DES ACCORDS DE CESSER LE FEU ET DE CESSATION DES HOSTILITES PAR LES BANDES REBELLES INTERVENUE EN MARS 2003, LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE A ORDONNE UN INVENTAIRE SYSTEMATIQUE DE TOUT L'ARSENAL MILITAIRE QUI SE TROUVAIT DANS LES ZONES NON CONTROLEES PAR LES TROUPES GOUVERNEMENTALES. C'EST AINSI QUE DE CET INVENTAIRE QUI S'EST ACHEVE EN JUILLET 2003, NOUS AVONS PU REPERTORIER 1260 MINES PPM-2, 518 MINES PMN, 2882 MINES POMZ-2 ET 848 MINES PMD-6, SOIT 5508 MINES ANTIPERSONNEL; CE QUI DONNE UNE AUGMENTATION DE NOS STOCKS DE 418 MINES ANTIPERSONNEL.

AINSI DONS, LE CONGO A DETRUIT 5136 MINES, CONSERVANT 372 MINES POUR LES BESOINS DE FORMATION.

N	DESIGNATION	Q. DETRUITE	Q. CONSERVEE	TOTAL
1	PPM-2	1164	96	1260
2	PMN	468	50	518
3	POMZ-2	2706	176	2882
4	PMD-6	798	50	848
5	TOTAL	5136	372	5508

PAR CONSEQUENT, NOUS DEMANDONS A NOS PARTENAIRES, AUX DIFFERENTES STRUCTURES IMPLIQUEES DANS LA LUTTE CONTRE LES MINES ANTIPERSONNEL DE BIEN VOULOIR PRENDRE ACTE DE CES CHANGEMENTS ET D'APPORTER LES CORRECTIFS NECESSAIRES SUR LEUR DOCUMENTATION.

JE VOUS REMERCIE

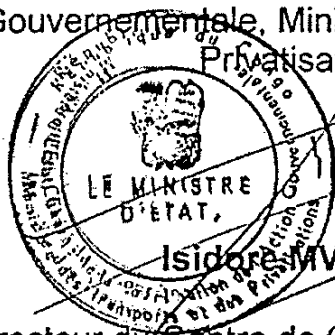
PROCES VERBAL DE DESTRUCTION

L'an deux mille trois, le 9 septembre, en application de l'article 4 de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, a eu lieu à Brazzaville, République du Congo, la destruction des mines antipersonnel énumérées ci-dessous :

TYPE DE MINES	NUMÉRO DE LOT	NOMBRE
PPM 2	06 - 04 - 76	360
	06 - 05 - 76	48
	06 - 06 - 76	144
	06 - 12 - 78	576
	06 - 14 - 78	24
	Sans numéro de lot	12
PMN 58	106-365-73 E 36573-65399	100
	Sans numéro de lot	368
POMZ	R5 -52	684
	204-4570	236
PMD6	Sans numéro de lot	798
Allumeur MD5	Sans numérotation	4971
Allumeur MUV2	Sans numérotation	3241

Fait à Brazzaville, le

Par le Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de
l'Action Gouvernementale, Ministre des Transports et des
Privatisations



Isidore MVOUBA

Le Directeur du Centre de Coordination de la Lutte
Antimines des Nations Unies en République
Démocratique du Congo

Marcel QUIRION

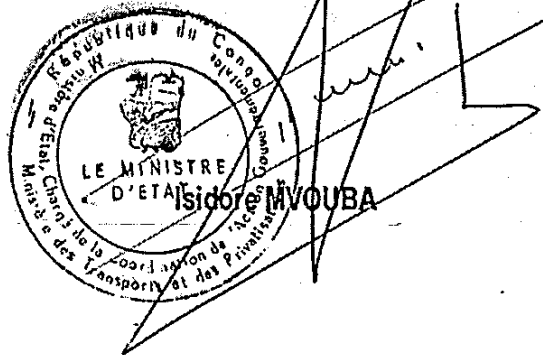
PROCES VERBAL DE DESTRUCTION

L'an deux mille trois, le 13 septembre, en application de l'article 4 de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, a eu lieu à Pointe - Noire, République du Congo, la destruction des mines antipersonnel énumérées ci-dessous :

TYPE DE MINES	NUMERO DE LOT	NOMBRE
POMZ	106-365-73E-36573 65401	1786

Fait à Pointe - Noire, le

Par le Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de
l'Action gouvernementale des Transports et des
Privatisations



ANTENNE DU PNUD

Assistante Administrative, chargé de la logistique
aux Projets du PNUD, aux Agences des Nations Unis
et aux Organisations Internationales
Partenaires du PNUD

Mme Eugenie BANDILA